

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11
Séance du 23 Avril 2021

Le vingt-trois Avril deux mille vingt et un à 20 heures, le conseil municipal de la commune de **PIERRERUE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DERUPTY, Maire.

Date de convocation : 19/04/2021

PRESENTS : Didier DERUPTY, Hervé DAUBET, Agnès GUERRINI, Kévin ROLANDO, Christophe INGLEBERT, Dominique GORENFLOT, Michel PIGAGLIO, Honorine BOURHY, Fabienne MILLET, Alain MATHIEU.

ABSENT excusé : Monsieur Florian JEAN ayant donné procuration à Monsieur Alain MATHIEU.

Secrétaire de séance: Agnès GUERRINI, soumis au vote :

Neuf voix «pour», deux voix «contre».

Préalablement M. le Maire explique les raisons de la convocation de ce conseil municipal pour une seule question à l'ordre du jour. Cette question a été reportée lors du dernier conseil, le 17 Avril 2021, suite à une remarque de Monsieur Dominique GORENFLOT au sujet de la publication tardive de celle-ci et de l'absence d'affichage. Afin de ne plus se retrouver bloqué, pour l'ajout d'un point survenu tardivement, la convocation ne sera transmise dorénavant que trois jours francs avant la date dudit conseil comme la loi nous l'impose.

ORDRE DU JOUR :

1/ Sécurisation de l'alimentation en eau potable par le Verdon .Projet d'interconnexion DLVA-Engagement de principe:

Madame Agnès GUERRINI s'est rendue à une réunion, le 1^{er} avril à VILLENEUVE, sur le sujet de la diversification et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable par le Verdon, prévue pour 2024. Il était nécessaire de définir les communes qui souhaitent se raccorder à ce projet en l'occurrence Niozelles, Lurs et Pierrerie. Sigonce a annoncé lors de cette réunion sa décision de se retirer.

Après avoir fait une estimation du cout du projet pour chaque commune, 250 000.00 € pour Pierrerie, cette somme incluant le raccordement de Pierrerie à Niozelles mais aussi la partie commune de La Brillanne à Niozelles ainsi que la mise en place d'un surpresseur, il a été convenu de réaliser un accord de principe entre les différents acteurs de ce projet. En effet l'ajout de ces connexions notamment celle de Niozelles-Pierrerie impliquerait l'augmentation de la contenance du bassin de la Brillanne qui aurait une autonomie de deux jours de consommation, ainsi que l'augmentation du diamètre des canalisations afférentes.

Monsieur Alain MATHIEU intervient pour demander ce qu'il en est du projet d'adduction du bassin de la Fare, Monsieur le Maire répond qu'il ne ferme pas les portes mais que ce projet est moins avancé que celui du Verdon et s'avère onéreux. Monsieur le Maire expose des documents d'une étude datant de 2008. Le seul poste de potabilisation coûterait 500 000 € alors que dans le projet du Verdon il est déjà en place sur Manosque, l'eau que nous recevons sera déjà potabilisée.

Madame Agnès GUERRINI précise que le barrage de la Laye a des limites de contenance surtout l'été et que nous devrions inclure la consommation des agriculteurs ce qui n'est pas le cas avec l'eau du Verdon qui est une ressource quasi « infinie » compte tenu des différentes retenues sur son parcours, le barrage de Castillon, celui de Sainte-Croix, Quinson, et celui d'Esparron.

Monsieur Dominique GORENFLOT s'inquiète du futur prix du m³. Madame Agnès GUERRINI donne les informations. Actuellement le prix public du m³ à la DLVA est de 1.20 € HT le m³ alors qu'à Pierrerue il est de 1.55 € HT le m³ ce qui même s'il devait y avoir une augmentation représente une énorme différence.

Monsieur Alain MATHIEU demande si le fait de voter un accord de principe nous engage définitivement avec la DLVA et souhaiterait reformuler l'ébauche de délibération qui nous a été soumise par la DLVA à notre demande :

La communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, dénommée DLVA dans ce qui suit, s'est engagée dans une démarche de sécurisation et diversification de l'alimentation en eau potable des communes du val de Durance en partenariat avec la société du canal de Provence (SCP).

Les volumes souscrits auprès de la SCP en 2014, permettant à DLVA de proposer à des communes en dehors de son périmètre de bénéficier de la sécurisation par l'eau du Verdon.

Une étude de faisabilité menée par DLVA début 2021 a montré la possibilité pour la commune de Pierrerue de s'associer à cette démarche, en créant une interconnexion à partir du réservoir d'eau potable de La Brillanne.

Le conseil municipal :

- *Confirme à DLVA son souhait de bénéficier de la sécurisation en eau du Verdon pour l'alimentation en eau potable de la commune,*
- *Demande à DLVA de prévoir le dimensionnement des infrastructures sur son territoire pour alimenter la commune de Pierrerue à hauteur de 240 m³/jour.*

Deviendrait donc :

- *Confirme à DLVA son intention de bénéficier de la sécurisation en eau du Verdon pour l'alimentation en eau potable de la commune à hauteur prévisionnelle de 240 m³/jour et de voir les études se poursuivre.*

Soumis au vote :

Dix voix « pour », une « abstention ».

Il n'y a plus de questions, fin du conseil municipal à 20h33.